

Débouchés professionnels

Ces études permettent l'accès, à l'issue du baccalauréat, à des formations diversifiées, et à des catégories de métiers tels que :

Ingénieur du son, technicien du son, sonorisateur, sound designer, audioprothésiste, orthophoniste, musicothérapeute, métiers de la culture, de la médiation et de la communication, secteur du tourisme et du patrimoine, enseignement et recherche, artiste interprète, musicien intervenant (DUMI), classe préparatoire aux grandes écoles (parcours littéraire avec option musique), journalisme, édition, études politiques, animation, gestion, administration et diffusion de la musique...

Contact

Lycée des métiers

Jacques-Boucher-de-Perthes

1, rue Paul-Delique

80142 ABBEVILLE cedex

<https://www.lyceeboucherdeperthes.fr/les-formations/en-savoir/musique.html>

M. Meitinger, proviseur ; Mme Audras, proviseur-adjoint
Courriel : ce.0800001S@ac-amiens.fr

M. Pecourt, professeur de musique
Courriel : pep.musiqueaulycee@gmail.com



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

Compétences développées

Les plus de ces enseignements



La musique : une plus-value dans le parcours de la formation générale

Au-delà de la dimension artistique pure, ces enseignements favorisent particulièrement le **développement des compétences générales suivantes**, quel que soit le parcours d'études supérieures envisagées :

- ✓ Développer sa sensibilité, son esprit critique et sa capacité à synthétiser une idée ;
- ✓ Améliorer son oralité ;
- ✓ Exprimer et tenir un argumentaire solide et convaincant (dimensions orale et écrite) ;
- ✓ Alimenter sa culture générale et musicale ;
- ✓ Stimuler sa créativité artistique ;
- ✓ Devenir un(e) mélomane, curieux et averti ;
- ✓ Enrichir sa pratique personnelle par la participation aux projets collectifs ;
- ✓ Progresser sur son autonomie au bénéfice d'un enseignement au suivi individualisé.



académie
Amiens



Région académique
HAUTS-DE-FRANCE



Musique!



Enseignement de spécialité
Enseignement optionnel
2022-23

Le Lycée général et technologique Boucher-de-Perthes d'Abbeville offre la possibilité aux élèves qui le souhaitent, de suivre un enseignement approfondi en éducation musicale et ce, à travers plusieurs choix complémentaires :



l'Enseignement optionnel

l'Enseignement de spécialité

Avantages

Ces enseignements offrent la possibilité, quel que soit votre parcours d'études musicales antérieures, de bénéficier des aspects suivants :

l'Enseignement optionnel de la Seconde à la Terminale

- ✓ 2h hebdomadaires ;
- ✓ Un enseignement de **projets** ;
- ✓ **Pratiquer** la musique au lycée, dans un **cadre collectif**, du chant à l'instrument ;
- ✓ **Enrichir sa culture musicale et générale** par la **rencontre** avec les œuvres et les artistes ;
- ✓ **Valoriser son parcours lycée**, et la richesse de son dossier scolaire pour les études supérieures ;
- ✓ Une **évaluation** prise en compte dans le **contrôle continu**, et donc pour l'examen terminal du **baccalauréat** (coef. 2).



La Spécialité musique Première et Terminale générale

- ✓ 4h hebdomadaires en première (coef. 8) ;
- ✓ 6h hebdomadaires en terminale (coef. 16) ;
- ✓ Évaluation par un **contrôle continu** (40 %) et par une **épreuve de type examen** (écrit + oral, qui compte pour 60% de la note globale) en terminale ;
- ✓ Cet enseignement s'adresse à tous les élèves **musiciens**, instrumentistes ou chanteurs, **débutants ou confirmés** issus de la classe de seconde ;
- ✓ Pas de sélection d'entrée ni de prérequis instrumental ou vocal. Il n'est pas nécessaire de suivre un cursus en école de musique. Cependant, une pratique régulière est importante dans les **projets** élaborés ;
- ✓ La **motivation** est l'un des enjeux essentiels pour réussir.

Enjeux et objectifs : de la culture et des projets !

1. La spécialité musique donne les outils d'analyse pour **situer** et **commenter** et les **œuvres musicales** (méthodologie du commentaire, acquisition d'un vocabulaire technique, histoire des styles et des genres musicaux) : il s'agit d'un enseignement de **culture** et d'initiation aux **techniques musicales** ;
2. Les élèves y développent **leur expression artistique**, **seul ou en groupe**, en aboutissant à des **productions** diversifiées, portant une **dimension créative** (interprétation, improvisation, arrangement ou composition) ;
3. En classe de terminale, un **programme d'œuvres défini sur le plan national** est étudié ;
4. L'élève réalise en classe de terminale un **projet musical** associant une **pratique personnelle** un **travail de recherche**. Celui-ci pourra enrichir, le cas échéant, celui préparé pour le **Grand oral** du nouveau baccalauréat.

Contenu : programmes et thématiques :

Plusieurs entrées d'études irriguent les deux années du cycle terminal. Si certaines de ces **perspectives de travail** interrogent les **sciences**, d'autres sont orientées davantage vers les **humanités, sciences humaines** et les autres **arts**, dont la littérature. Voici quelques exemples de ces associations proposées par les nouveaux programmes :

Musique, son et acoustique - Musique, proportions et modèles scientifiques - Musique et numérique - Droit et économie de la musique - Musique et santé - Musique et texte - Musique et image - La musique, un art du temps - Musique : témoin et acteur de l'histoire - Authenticité et récréation - Mondialisation culturelle : diversité, relativité et nouvelles esthétiques, etc. - Musique et danse - Musique et rituels sociaux, etc.



Les plus de la spécialité musique :

- ✓ **Je bénéficie d'un enseignement adapté et personnalisé.**
- ✓ **Je participe à des activités pratiques et des projets artistiques variés.**
- ✓ **Je développe ma créativité au lycée en produisant et concevant la musique.**
- ✓ **Je présente un sujet d'étude original et pertinent pour le Grand oral, à l'appui de la force de connexion de la musique avec les autres domaines.**